



LE PROGRÈS DES FEMMES DANS LE MONDE 2015-2016 TRANSFORMER LES ÉCONOMIES, RÉALISER LES DROITS

Le rapport *Le progrès des femmes dans le monde : Transformer les économies, réaliser les droits* démontre de manière détaillée que les politiques économiques et sociales actuelles ne parviennent pas à répondre aux besoins des femmes, que ce soit dans les pays riches ou dans les pays pauvres, et pose la question suivante : à quoi ressemblerait l'économie si elle fonctionnait réellement pour les femmes ?

Abordant à la fois les droits fondamentaux et l'élaboration de politiques économiques, le rapport fournit les éléments clés d'un nouveau programme politique de grande portée qui peut transformer les économies et faire des droits des femmes une réalité.

FICHE D'INFORMATIONS À L'INTENTION DES PAYS FRANCOPHONES

1 / TRANSFORMER LE TRAVAIL POUR RÉALISER LES DROITS DES FEMMES

En dosant sagement politiques économiques et sociales, les gouvernements peuvent créer des emplois décents pour les femmes et assurer la reconnaissance et le soutien du service de soins non rémunérés qui contribue à la pérennité de toutes les économies.

LA PERSISTANCE DES ÉCARTS DE TAUX D'ACTIVITÉ ET DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES SEXES

Dans le monde, l'écart de participation à la main d'œuvre entre les sexes s'est resserré légèrement, mais il demeure considérable puisqu'il s'élève à 26,4 %.

Les taux de participation des femmes à la main d'œuvre fluctuent considérablement d'une région à l'autre. Dans l'ensemble, en Afrique subsaharienne, les taux de participation des femmes à la main d'œuvre sont passés de 59 à 64 % entre 1990 et 2013. Au Togo, ces taux sont passés de 66,6 % en 1990 à 80,6 % en 2013. Au Burundi, ces taux sont passés de 90,8 % en 1990 à 83,3 % en 2013.

Des taux de participation à la main d'œuvre élevés ne sont pas toujours un bon indicateur de l'autonomisation des femmes : dans les pays qui ne disposent pas d'une protection sociale suffisante, y compris de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, les hommes et les femmes ne peuvent souvent pas se permettre de ne pas travailler, et sont donc contraints d'occuper des emplois informels et précaires afin de subvenir aux besoins de leur famille.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le taux de participation des femmes à la main d'œuvre est passé de

20 à 22 % entre 1990 et 2013. Avec 53 points de pourcentage, c'est dans cette région que l'écart entre les sexes est le plus élevé en termes de taux de participation à la main d'œuvre.

Dans le monde, en moyenne, les femmes sont payées 24 % de moins que les hommes. L'écart de salaire entre les sexes subsiste dans tous les pays et régions : en Afrique subsaharienne, l'écart de salaire entre les sexes s'élève en moyenne à 30 %, atteignant 62,5 % au Mali.

Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, l'écart de salaire moyen entre les sexes s'élève à 14 % (17 % au Maroc, par exemple), ce qui est le taux le plus faible de toutes les régions. Ce chiffre s'explique par le fait que très peu de femmes sont employées et celles qui le sont sont généralement très éduquées et occupent des emplois bien rémunérés.

LES FEMMES SONT TROP SOUVENT CONFINÉES A DES EMPLOIS FAIBLEMENT RÉMUNÉRÉS ET DE MAUVAISE QUALITÉ

Les femmes sont généralement surreprésentées dans les emplois mal rémunérés : dans 22 pays sur 34 pays qui disposent de données, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois mal rémunérés.

En Afrique subsaharienne, au moins 75 % de l'emploi des femmes est informel. Certains éléments donnent à penser que le nombre d'emplois « non protégés » sont en train de diminuer dans certains pays (l'emploi non protégé partage de nombreuses caractéristiques avec l'emploi informel). Toutefois, au Cameroun et au Mali, où plus de 90 % des travailleurs occupent un emploi « non protégé », ce taux a peu changé qu'il s'agisse des hommes ou des femmes.

LA PART DISPROPORTIONNEE DES SOINS NON REMUNERES QUE LES FEMMES ASSUMENT LIMITE LES OCCASIONS QUI S'OFFRENT A ELLES

Les femmes accomplissent deux fois et demie plus d'activités de soins et de travaux domestiques que les hommes. Dans la plupart des pays, lorsque le travail rémunéré et non rémunéré sont combinés, les femmes travaillent de plus longues heures que les hommes.

Dans tous les pays francophones, les femmes indiquent qu'elles accomplissent une plus grande part d'activités de soins et de travaux domestiques que les hommes : au moins sept fois plus en Tunisie et au Maroc, quatre fois plus à Madagascar et à Maurice et trois fois plus au Bénin et au Rwanda.

En Guinée, de 2002 à 2003, les femmes ont consacré 177 minutes par jour à des soins et des travaux domestiques non rémunérés par rapport 78 minutes par jour pour les hommes.

DES POLITIQUES POUR TRANSFORMER LES MARCHES DE L'EMPLOI

Les lois jettent les fondements du droit des femmes à un emploi et de leurs droits au travail.

En 2014, la Belgique, le Bénin, le Burundi, la Côte d'Ivoire, Maurice, le Maroc, le Niger et le Togo ont promulgué des lois en faveur d'une rémunération égale pour un travail à valeur égale, d'un recrutement fondé sur la non-discrimination à l'égard des femmes et de l'interdiction du harcèlement sexuel au travail. Dans d'autres pays francophones, des progrès ont été accomplis en matière d'adoption de lois relatives à au moins une des catégories citées ci-dessus.

Le droit de la famille règlemente les hiérarchies fondées sur le genre ou l'âge au sein du foyer en prévoyant des droits et des obligations entre époux pendant le mariage et le divorce, dans les relations entre les parents et les enfants, en matière de biens matrimoniaux, garde des enfants ou tutelle et d'héritage. Ces lois ont donc des conséquences directes sur la capacité des femmes à avoir accès aux ressources et à les contrôler.

Dans le monde, presque tous les pays ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), mais certains pays émettent toujours des réserves qui limitent son application. Depuis 2011, le Maroc et la Tunisie ont levé leurs réserves sur l'égalité des droits pendant le mariage et dans la famille.

Reconnaître, réduire et redistribuer les activités de soins et les travaux domestiques des femmes

Les gouvernements peuvent adopter un éventail de mesures pour reconnaître, réduire et redistribuer les activités de soins et les travaux domestiques non rémunérés, y compris les investissements dans des services sociaux, les infrastructures, les services de garde d'enfant de base et d'autres politiques adaptées aux besoins de la famille.

L'OIT recommande que les gouvernements octroient un minimum de 14 semaines de congés maternité payés,

financés collectivement (pas seulement par les employeurs). La Belgique, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, Djibouti, le Gabon, la Guinée, la France, le Luxembourg, Madagascar, le Mali, le Maroc, le Niger, le Sénégal, les Seychelles, la Suisse et le Togo font partie des pays qui respectent ou dépassent ces 14 semaines minimum.

L'extension du congé parental partagé ou de paternité a été très limitée, la plupart des pays proposant seulement quelques jours de congés, souvent non rémunérés. Depuis 2013, parmi les pays qui proposent ces congés de paternité, on compte la Belgique, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la France, le Gabon, le Luxembourg, Madagascar, le Mali, Maurice, le Maroc, le Rwanda, les Seychelles, le Togo et la Tunisie.

Resserrer les écarts entre les sexes et éliminer la ségrégation professionnelle

L'instauration d'un salaire minimum réduit les risques que les femmes occupent des emplois mal rémunérés et permet de resserrer l'écart entre les sexes, surtout lorsque ce salaire minimum s'applique également à l'emploi informel.

Le salaire minimum peut contribuer à augmenter le salaire des travailleurs informels. Dans une étude, les gains moyens des travailleurs informels ont augmenté dans 8 pays sur les 11 pays analysés après l'instauration d'un salaire minimum. Cette augmentation s'élevait à 15 % au Mali.

Garantir des droits aux travailleurs domestiques

Le Convention no. 189 sur les travailleurs domestiques de l'OIT a été adoptée en 2011. Cette Convention impose aux Etats d'étendre les droits du travail fondamentaux aux travailleurs domestiques, notamment les heures supplémentaires, le congé rémunéré annuel, le salaire minimum et la sécurité des conditions de travail. Maurice et la Suisse font partie des 17 pays qui ont ratifié la Convention no. 189 sur les travailleurs domestiques de l'OIT.

Accroître le rendement des emplois informels occupés par les femmes dans les zones rurales

Les politiques doivent reconnaître la contribution des travailleurs tels que les vendeurs ambulants et les ramasseurs de déchets au fonctionnement des environnements urbains.

Un certain nombre de gouvernements ont récemment lancé de nouveaux programmes visant à subventionner les semences et les engrais pour les petits agriculteurs, y compris le Mali, le Rwanda et le Sénégal.

La participation aux activités des coopératives ou tout autre groupement en faveur d'une action collective peut apporter de réels bénéfices économiques aux femmes vivant dans les zones rurales et leur permettre de mieux contrôler leurs revenus et même leurs terres. Au Mali, par exemple, les femmes ont créé leurs propres coopératives dans le secteur du beurre de karité au cours des deux dernières décennies, ce qui leur a permis d'améliorer la qualité du produit et d'accroître les gains annuels des membres de la coopérative.

2/ ADAPTER LES POLITIQUES SOCIALES AUX BESOINS DES FEMMES

Des politiques sociales bien conçues peuvent améliorer la sécurité de revenu des femmes, renforcer leur capacité à réaliser leur potentiel et étendre les choix qui s'offrent à elles dans leur vie. Les politiques de protection sociale, y compris les allocations familiales et parentales et les pensions de retraite, peuvent constituer des outils puissants pour s'attaquer à la pauvreté des femmes et réduire les inégalités. Les services sociaux, notamment dans les domaines de la santé, de la garde des enfants, des soins aux personnes âgées, de l'eau et de l'assainissement, peuvent avoir encore plus d'impact, ainsi que réduire le fardeau des soins et des travaux domestiques non rémunérés.

PLUS GRANDE VULNÉRABILITÉ DES FEMMES FACE À LA PAUVRETÉ DANS DES SOCIÉTÉS EN MUTATION

Les femmes sont particulièrement exposées à l'insécurité économique et à la dépendance financière.

Les taux de participation à la main d'œuvre moins élevés, les écarts de salaires entre les sexes et un accès moindre aux pensions et à d'autres protections sociales entraînent des écarts de salaires entre les sexes considérables au cours d'une vie. En France, les taux des revenus des femmes au cours de leur vie après tous les transferts sociaux sont de 31 % inférieurs à ceux des hommes.

Les femmes ont moins accès à la protection sociale
Actuellement, seulement 73 % de la population mondiale a un accès partiel à la protection sociale ou ne bénéficie d'aucune protection sociale.

Dans la plupart des pays, les femmes sont moins susceptibles que les hommes de recevoir des pensions de retraite.

Dans un certain nombre de pays, les écarts entre les sexes fluctuent considérablement : au Luxembourg, le taux de couverture des pensions de retraite des femmes est 44 % inférieur à celui des hommes. Au Burundi, seulement 2 % ou moins de femmes ayant dépassé l'âge légal de départ à la retraite reçoivent une pension par rapport à 7 % des hommes. Au Cameroun, ce taux s'élève à 6 % par rapport à 20 % d'hommes.

Même dans les pays où un nombre relativement important d'hommes et de femmes touchent une pension, des écarts entre les sexes caractérisent les bénéficiaires touchés. En France, par exemple, la pension moyenne d'une femme est de 30 % inférieure à celle des hommes.

Les obstacles aux services sociaux restent élevés pour les femmes

En 2012, les gouvernements des pays de l'Afrique subsaharienne ont consacré seulement 159 dollars (PPP) par habitant (3 % du PIB) en moyenne à la santé de leurs citoyens, par rapport à 1 121 dollars par habitant en moyenne dans le monde.

Les conséquences dévastatrices du sous-investissement dans la santé et d'autres services sociaux sont apparues

cruellement lorsque l'épidémie d'Ebola a frappé l'Afrique subsaharienne. En février 2015, l'épidémie d'Ebola avait causé la mort de plus de 9 000 personnes, surtout en Guinée.

Dans le monde, l'éloignement des services de soins de santé représente un obstacle majeur à leur accès pour de nombreuses femmes, notamment dans les zones rurales, en raison des coûts de transports et des risques pour la santé. De nombreuses femmes vivant dans des zones rurales (60 % à Haïti) indiquent qu'elles ont des problèmes d'accès aux services de soins de santé car les cliniques sont trop éloignées.

Une étude ethnographique réalisée récemment au Mali montre également que lorsque le traitement médical nécessite une quote-part, l'accès aux soins de santé des femmes et des enfants dépend de la bonne volonté des hommes et des pères qui peuvent décider de ne pas fournir l'argent nécessaire.

Les femmes ont souvent besoin de l'approbation des membres de leur famille pour se faire soigner. Dans un certain nombre de pays, une partie importante de femmes ne sont pas en mesure de prendre une décision concernant leurs soins de santé, y compris 69 % de femmes au Sénégal et 53 % de femmes en République démocratique du Congo.

LES TRANSFERTS SOCIAUX SONT ESSENTIELS À LA RÉALISATION DES DROITS DES FEMMES

Outre le fait qu'elles modifient les pensions contributives pour mettre fin à la discrimination à l'encontre des femmes, les pensions sociales universelles peuvent contribuer à extirper les femmes de la pauvreté pendant leur vieillesse.

A Maurice par exemple, les femmes représentent la majorité des bénéficiaires de la Pension de retraite de base de Maurice, qui s'élève à 118 dollars par mois, soit l'équivalent de cinq fois le seuil de pauvreté.

DES SERVICES SOCIAUX ACCESSIBLES ET ABORDABLES SONT TOUT AUSSI IMPORTANTS

Les services sociaux peuvent avoir un impact encore plus grand sur la pauvreté et les inégalités que les régimes de transferts sociaux et réduire la demande de soins et de travaux domestiques non rémunérés par les femmes. La recherche a notamment montré que l'amélioration des raccordements au réseau de distribution d'eau dans les zones urbaines du Maroc a augmenté le temps de repos et de loisir des femmes.

Soins de santé

Au Rwanda, l'augmentation de travailleurs sanitaires et de cliniques ambulantes au niveau de la communauté a contribué à éliminer les obstacles à l'accès aux soins de santé pour les femmes. Les régimes d'assurance communautaires ont également réduit les obstacles financiers pour les femmes et accru l'utilisation de ces services. De concert, ces politiques ont contribué au déclin rapide des taux de mortalité maternelle au Rwanda, renversant la tendance dans le reste de la région. Le pourcentage de femmes qui ont indiqué que l'insuffisance de ressources financières était le principal obstacle à l'accès aux soins de santé est passé de 71 % en

2005 à 53 % en 2010. Au cours de la même période, la présence de personnel qualifié pendant l'accouchement est passée de 39 % à 69 % et l'utilisation par les femmes de méthodes contraceptives modernes est passée de 10 % à 25 %.

Les services de soins

Les services de soins doivent être abordables, accessibles, de bonne qualité et respectueux des droits et de la dignité des personnes soignantes et soignées.

Dans la plupart des pays, les services de soins sont rares, et lorsqu'ils existent, leur couverture et leur qualité sont souvent inégales. Dans les pays de l'OCDE, la couverture de services éducatifs et de soins à la petite enfance destinés aux enfants de 0 à 2 ans, c'est-à-dire lorsque la charge de soins imposée aux femmes est la plus lourde, ne s'élève qu'à 33 %. Le taux de couverture atteint par la France, toutefois, est particulièrement élevé pour les enfants de moins de trois ans.

Eau et assainissement

Plusieurs pays ont élargi avec succès les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à des zones mal desservies et garanti leur accessibilité financière grâce à des investissements publics, des subventions et la réglementation des prix. Diverses expériences de par le monde montrent que lorsque les femmes jouent un rôle actif dans les décisions concernant l'eau, leur accès à l'eau est amélioré, son acheminement est moins onéreux et la corruption liée au financement de l'eau est réduite.

L'accès à l'eau et aux services d'assainissement peut être amélioré grâce aux services publics et aux partenariats entre les secteurs public et privé. Au Sénégal par exemple, la compagnie privée SdE (Sénégalaise des Eaux) a fait passer le nombre de foyers connectés de 58 % à 87 %, nombre d'entre eux étant subventionnés par le biais de branchements « sociaux », ce qui veut dire que les consommateurs bénéficient gratuitement de la connexion au réseau et que 20 mètres cubes d'eau leur sont fournis tous les deux mois à un taux subventionné.

Les investissements dans l'infrastructure hydrique dans le Sénégal rural ont permis aux femmes de renforcer leurs activités productives et de créer de nouvelles entreprises grâce au temps qu'elles gagnaient en n'ayant pas à s'approvisionner en eau.

3/ VERS UN ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE FAVORABLE

Les politiques macroéconomiques peuvent et doivent soutenir la réalisation des droits des femmes en créant des économies stables et dynamiques, en générant un emploi décent et en mobilisant des ressources pour financer les services publics essentiels.

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE NE SE TRADUIT PAS TOUJOURS PAR L'ÉGALITÉ DE GENRE

Les écarts de participation à la main d'œuvre entre les sexes sont associés à des taux de croissance plus bas.

Toutefois, dans certains cas, *l'inégalité de genre* stimule la croissance. Presque toutes les économies dépendent des soins et des travaux domestiques non rémunérés accomplis principalement par les femmes. Les entreprises dépendent notamment des ressources humaines qui sont produites et soutenues par ce travail. La répartition inégale des coûts des soins appuie donc la croissance économique.

Pour promouvoir une véritable égalité de genre, les politiques macroéconomiques ne peuvent pas s'intéresser uniquement à la croissance du PIB, elles doivent œuvrer de concert avec la politique sociale dans le but de créer des économies inclusives réellement adaptées aux femmes et à tous les membres de la société.

LE SERVICE DE SOINS NON RÉMUNÉRÉS SOUTIENT LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DOIT ÊTRE RECONNU ET SOUTENU

Les soins aux personnes sont nécessaires au renouvellement de la main d'œuvre, ils créent une réelle valeur économique. Malgré les bénéfices que cela apporte à la société, les soins non rémunérés principalement prodigués par les femmes ne sont pas pris en compte dans le calcul du PIB, ils ne sont pas non plus reflétés dans les indicateurs macroéconomiques ni pris en compte dans l'élaboration des politiques économiques.

MOBILISER DES RESSOURCES POUR FINANCER LES POLITIQUES SOCIALES

Les gouvernements ont besoin de revenus pour financer les politiques sociales, et les entreprises doivent payer leur juste part.

Les recettes fiscales annuelles perdues par les pays en développement en raison des erreurs d'appréciation des prix sont estimées entre 98 et 106 milliards de dollars, près de 20 milliards de dollars de plus que les coûts annuels de financement nécessaires à une couverture hydrique et sanitaire universelle.

Cela élimine l'évasion fiscale, mais il y a aussi d'autres manières de collecter des ressources pour financer les infrastructures et les services publics de base : le Rwanda a enregistré des progrès importants en réformant son régime fiscal, ce qui a permis d'accroître les recettes gouvernementales de 60 % entre 1998 et 2005, qui sont passées de 9 % à 14,7 %. Le gouvernement de Maurice a réduit les dépenses militaires et sécuritaires afin de promouvoir l'augmentation des dépenses sociales.

Bien que ce soit généralement un processus technocratique, la politique macroéconomique doit être menée en s'appuyant sur la participation directe des différents groupes sociaux concernés, notamment les organisations de défense des femmes, dans la transparence, avec un accès direct aux informations sur le processus de prise de décision.

La budgétisation sensible au genre peut avoir un impact immense sur la vie des femmes et le développement d'un pays. En 2014, le Maroc a promulgué une nouvelle loi financière qui impose au Gouvernement de tenir compte du genre pendant tout le processus de budgétisation.